

Inspirer et viser plus haut

Recommandations pour la Déclaration Politique pour le post-2015

La **Déclaration Politique pour le post-2015** sera un élément crucial du nouveau cadre de développement. Elle doit donner le ton, réaffirmer nos engagements et démontrer une volonté politique collective de nos dirigeants pour construire un monde plus libre et plus juste basé sur les droits de l'Homme, la tolérance, le développement durable, la solidarité, l'inclusion et une responsabilité commune mais différenciée.

Beyond 2015 souhaite émettre quelques recommandations pour la Déclaration Politique pour le post-2015 :

VISION

Nous espérons que nos dirigeants s'engageront pour une **vision partagée** d'un « monde équitable et durable où chaque personne est en sécurité, est résiliente, vit une vie saine, et jouit de ses droits de l'Homme, et où les systèmes économiques et politiques produisent du bien-être pour tous les peuples en respectant les limites des ressources de notre planète. »

VALEURS, PRINCIPES ET MESSAGES CLES

Comme ce fut le cas pour la Déclaration du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies (A/RES/55/2), le document final du Sommet mondial de 2005 (A/RES/60/1) et le document final de la conférence Rio+20 'L'avenir que nous voulons' (A/RES/66/288), nous espérons que la Déclaration Politique pour le post-2015 (ré)affirmera certaines valeurs importantes, certains principes et messages clés :

- Un monde **exempt de pauvreté** – Le paragraphe 2 du rapport du Groupe de Travail Ouvert (GTO) sur les Objectifs de Développement durable (ODD) est une bonne source d'inspiration en reconnaissant que « l'élimination de la pauvreté est le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face actuellement et un préalable indispensable au développement durable ». La **Déclaration pour le post-2015 devrait réitérer l'engagement à affranchir d'urgence l'humanité la pauvreté et de la faim** (A/RES/66/288, para 2).

En faisant cela, il est également important que la Déclaration précise clairement que la pauvreté est multidimensionnelle, impliquant à la fois une pénurie de ressources, de capacités, de choix, de sécurité et de pouvoir. De plus, le texte doit s'engager à répondre aux besoins des plus pauvres qui sous-consomment et se voient refuser leur juste part des ressources mondiales, et s'attaquer à la surconsommation dans de nombreux pays.

- **L'égalité** a été définie comme une valeur fondamentale dans les résolutions A/RES/55/2 et A/RES/60/1, et il est **impératif qu'elle demeure** à la fois un objectif principal et une série de mesures spécifiques dans la Déclaration pour le post-2015. Le **paragraphe 4** du rapport du GTO est clair sur le besoin d'une « **croissance économique durable qui profite à tous, du développement social et de la protection de l'environnement dans l'intérêt de tous**, et en particulier des enfants de par le monde, des jeunes et des générations futures, sans distinction

d'âge, de sexe, de handicap, de culture, de race, d'appartenance ethnique, d'origine, de statut migratoire, de religion et de statut économique ou autre ».

La Déclaration Politique doit s'engager à ce que l'agenda de développement post-2015 **ne laisse personne de côté** et à ce que lors de l'accord sur le nouvel ensemble d'objectifs de développement durable - une garantie explicite selon laquelle **aucun objectif ne sera considéré atteint tant qu'il ne l'a pas été pour tous les groupes sociaux et économiques, surtout les plus vulnérables et les plus marginalisés** - soit faite Les Etats Membres devraient donc convenir qu'en mettant en œuvre l'agenda de développement post-2015 ils **permettront à tout le monde de mener vie saine, avec une juste part des ressources de la planète.**

Lorsqu'ils réaffirment l'égalité comme principe de l'agenda de développement post-2015, les Etats Membres doivent aussi s'accorder à **réduire les inégalités à l'intérieur de et entre les nations**, renforçant ce qui a été proposé par le GTO. La Déclaration pour le post-2015 doit également reconnaître et s'occuper **des iniquités et des inégalités au sein des structures fondamentales de pouvoir.** Elle doit décider de mesurer et de s'attaquer aux inégalités économiques entre les plus riches et les plus pauvres, et réduire les différences extrêmes entre les quintiles supérieurs et inférieurs des populations, à la fois au sein des pays mais aussi entre les pays.

- **Une responsabilité universelle et partagée**: ce sont des principes transformateurs qui doivent être reflétés clairement dans la Déclaration pour le post-2015. **L'universalité** édictée en principe signifiera un accord entre Etats Membres sur le fait que l'humanité fait face aux mêmes défis mondiaux et sur le fait que les problèmes d'aujourd'hui transcendent les frontières. Les Etats Membres doivent tous **accepter de changer, chacun avec une approche spécifique, mais œuvrant tous pour le bien commun de l'humanité** (Rapport de synthèse du Secrétaire général, para. 48). La Déclaration pour le post-2015 doit confirmer la responsabilité de tous les pays à atteindre tous les objectifs à l'intérieur de leurs propres pays ainsi qu'à contribuer au progrès au-delà de leurs frontières.

Il est également important que la Déclaration soit claire sur les sensibilités et sur les spécificités de chaque pays, et qu'elle donne la priorité aux pays connaissant des circonstances particulières, notamment les PMA, PDSL et PEID.

La déclaration pour le post-2015 doit prendre en compte non seulement les défis mondiaux partagés mais aussi les obligations, l'appropriation et la responsabilité de chaque pays de répondre aux besoins de tous les autres. Cela devrait inclure, par exemple, des engagements à évaluer la durabilité des modes de consommation existants, la cohérence des mesures politiques prises pour promouvoir le bien-être et l'équité, et un accord collectif pour le maintien de notre niveau de consommation en dessous des limites des ressources de notre planète.

De plus, la Déclaration doit reconnaître la « responsabilité collective de défendre, au niveau mondial, les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité, et notre devoir à l'égard de tous les citoyens du monde, en particulier les plus vulnérables, et tout spécialement les enfants, à qui l'avenir appartient » (A/RES/55/2, para 2).

- **Durabilité environnementale** – Celle-ci devrait s'appuyer sur le principe convenu auparavant de 'Respect de la Nature' et la déclaration devrait souligner le besoin de découpler les activités économiques et la dégradation environnementale afin de s'assurer que le développement demeure dans les limites écologiques de la planète, renforçant l'interconnexion entre les aspects environnementaux, sociaux et économiques du développement. La déclaration pour le post-2015 devrait réaffirmer l'engagement à **promouvoir un avenir durable sur le plan économique, social et environnemental, pour notre planète comme pour les générations actuelles et futures.** (A/RES/66/288, para 1). La Déclaration devrait également reconnaître les limites des ressources mondiales et les Etats Membres devraient s'accorder sur une distribution des ressources plus équitable ainsi que sur une utilisation et une gestion durable des ressources naturelles renouvelables et non-renouvelables. De plus, la déclaration devrait appeler à une transition rapide vers des modes de consommation et de production durables.

- **Droits de l'Homme** : La déclaration pour le post-2015 doit être fondée sur les principes et sur les normes relatifs aux droits de l'Homme, et doit encourager tous les efforts réalisés pour respecter, protéger et satisfaire tous les droits de l'Homme et les libertés fondamentales (A/RES/55/2, para 4) sur une base d'égalité et de non-discrimination. **La Déclaration Politique pour le post-2015 doit également renforcer les engagements, les lois et les normes internationales relatives aux droits de l'Homme** ; promettre une cohérence de l'agenda de développement post-2015 avec les obligations existantes en matière de droits de l'Homme ; et réaffirmer l'universalité, l'indivisibilité, l'interdépendance et l'indissociabilité de tous les droits de l'Homme (A/RES/60/1) : les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques. La Déclaration devrait aussi se résoudre à s'assurer de l'application, par les Etats Parties, des traités relatifs des droits de l'Homme (A/RES/55/2, para. 9). La garantie du droit des peuples autochtones au libre consentement préalable et éclairé pour l'extraction de ressources naturelles sur leurs terres et territoires doit être reflétée dans la déclaration pour l'après 2015. La Déclaration Politique pour le post-2015 doit garantir l'inclusion des personnes handicapées à travers un cadre conforme à la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU.

Il est essentiel que la Déclaration pour le post-2015 présente un **engagement définitif pour la réalisation de tous les droits légaux, politiques, sociaux et économiques des femmes**, y compris une influence égale dans toutes les formes de prise de décision, des droits égaux dans l'accès et la possession de ressources économiques, de finances, de propriétés et terres, en matière d'héritage et de crédit, ainsi qu'une reconnaissance complète de leur santé et de leurs droits sexuels et reproductifs.

Les Etats Membres devraient s'accorder à n'épargner aucun effort pour **mettre fin à la violence et à la maltraitance dans tous les contextes et particulièrement la violence basée sur le genre et la violence contre les enfants et autres groupes vulnérables**, notamment à travers le travail des enfants, les mariages des enfants, les pratiques nuisibles, et le déni du droit humain des enfants à une identité légale.

- **Sociétés pacifiques** : La promesse d'un monde en paix et plus sûr devrait être encore une fois réaffirmée. La Déclaration Politique pour le post-2015 devrait exprimer **un engagement explicite en faveur d'un monde pacifique et résilient, où les libertés politiques, la justice et la loi sont respectées**. La Déclaration doit reconnaître que les conflits violents, l'insécurité et la maltraitance ont des conséquences sur les résultats du développement durable partout, et convenir de s'attaquer à leurs causes profondes. Les Etats Membres **doivent se résoudre à fournir un environnement propice à la construction de sociétés pacifiques et inclusives**, en promouvant la cohésion sociale et l'accès à la justice pour tous, et en garantissant des institutions politiques responsables et réactives au niveau national pour s'assurer que les bénéfices de la paix ne se perdent pas. La Déclaration Politique pour le post-2015 devrait également appeler à une action collective mondiale pour s'occuper des flux irresponsables et illicites de devises, d'armes et de marchandises de conflits.

- **Participation et solidarité** : L'agenda de développement post-2015 a établi un nouveau paradigme pour un engagement ouvert, inclusif, et constructif avec à la fois des organisations de la société civile et des individus partout dans le monde, dans le façonnage du cadre qui impactera directement leurs vies. La Déclaration pour le post-2015 devrait donc s'engager clairement **à la création de stratégies de développement nationales, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'agenda de développement post-2015 par la participation significative de tous les acteurs** à tous les niveaux (local, national, régional et global), surtout les individus marginalisés et ceux vivant dans l'extrême pauvreté, et la **garantie d'un environnement propice** afin que les organisations de la société civile aient la capacité de jouer leur rôle crucial tout en préservant leur indépendance (Rapport de synthèse du Secrétaire général, para. 129). La Déclaration devrait aussi réaffirmer le principe de solidarité et reconnaître que « les problèmes mondiaux doivent être gérés multilatéralement et de telle façon que les coûts et les charges soient justement répartis conformément aux principes fondamentaux de l'équité et de la justice sociale. Ceux qui souffrent ou qui sont particulièrement défavorisés méritent une aide de la part des catégories privilégiés » (A/RES/55/2, para 6).

- **Tolérance** : Cette valeur fondamentale d'après la Déclaration du Millénaire (A/RES/55/2) doit être réitérée comme telle dans la Déclaration pour le post-2015.

- **Le changement climatique** : Nous considérons que le paragraphe 8 du préambule du GTO (bien ancré dans la résolution A/RES/66/288) constitue une bonne introduction aux engagements autour du changement climatique et **devrait être inclus dans la déclaration pour le post-2015**. Tout particulièrement les sections suivantes : « Le caractère planétaire du changement climatique requiert de tous les pays qu'ils coopèrent le plus largement possible et qu'ils participent à une action internationale efficace et appropriée en vue d'accélérer la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre » et l'objectif de « limiter la hausse de la température mondiale moyenne à 2°C ou à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels » sont cruciales afin de montrer la magnitude et l'importance de la tâche, tout en mentionnant la CCNUCC comme forum principal pour négocier un engagement sur le changement climatique. De plus, dans la déclaration pour le post-2015, les dirigeants mondiaux devraient convenir de promouvoir une approche basée sur les droits de l'Homme pour les mesures d'adaptation, afin

d'éviter l'exacerbation des inégalités existantes.

- **Des économies durables**: En adoptant la déclaration pour le post-2015, les dirigeants mondiaux ont une bonne opportunité de **convenir de réexaminer la dépendance excessive actuelle vis-à-vis de la croissance économique agrégée comme mesure du progrès social et du développement**. Les États membres doivent donc **s'engager à s'éloigner du PIB comme mesure principale du progrès et évoluer vers des mesures basées sur le bien-être et la durabilité environnementale, ce qui reflèterait des éléments des trois piliers du développement durable**. Les États Membres devraient aussi convenir à la mise en œuvre d'une régulation financière globale et adéquate dans tous les pays. La déclaration pour le post-2015 devrait souligner le fait que les économies devraient être au service des individus et de la planète.

REALISATION DE L'AGENDA DE DEVELOPPEMENT POST-2015

- **Une approche cohérente** : Les États membres devraient aussi s'engager à une approche cohérente pour mettre en œuvre le cadre de développement post-2015, et ceci doit être reflété dans la Déclaration. Cela implique l'obtention d'une cohérence entre décisions politiques nationales dans les domaines du changement climatique, du commerce, de l'investissement et de la finance, de l'agriculture, de l'énergie, de la sécurité alimentaire, de la santé, de l'immigration, des conflits, de la fragilité et de la sécurité, entre autres.

De plus, les États Membres doivent charger le Système des Nations Unies de déployer une approche réellement cohérente et intégrée pour soutenir les États Membres et les autres parties prenantes dans la mise en œuvre de l'agenda post-2015. Une approche 'silo' en vase clos, où les entités onusiennes sont chargées de suivre des objectifs individuels ou des cibles spécifiques, ne rend pas possible une mise en œuvre transformative de l'agenda post-2015.

- **Moyens de mise en œuvre** : Les États Membres devraient se servir de la Déclaration post-2015 pour **exposer un engagement financier crédible et significatif pour réaliser les ODD**. La Déclaration devrait inclure des engagements généraux pour la disposition de ressources financières nouvelles et additionnelles, de transferts de technologies, de renforcement des capacités, de politiques commerciales au profit du développement, et de moyens de mise en œuvre efficaces pour les pays en voie de développement. Des moyens de mise en œuvre non-financiers – par exemple le volontariat et la participation de la société civile – devraient être reconnus comme des moyens de mise en œuvre puissants et transversaux. La déclaration pour le post-2015 devrait insister sur l'importance de l'accès par tous les pays aux technologies respectueuses de l'environnement, aux nouvelles connaissances, au savoir-faire et aux compétences spécialisées (A/RES/66/288, para 270).

- **Partenariat mondial**: Un véritable Partenariat Mondial ne serait possible que s'il comprend la participation des populations, surtout celle des plus marginalisées et les plus vulnérables. **Par conséquent, la Déclaration pour le post-2015 doit proposer un engagement clair à augmenter la capacité des populations à participer et à contribuer efficacement et significativement aux choix**

politiques qui les affectent, et à tenir les gouvernements et autres acteurs comme responsables de leurs progrès.

De plus, les Etats membres devraient s'engager à **accroître la représentation et la voix des pays en développement dans la prise de décision au sein des institutions économiques et financières mondiales** afin d'accroître l'efficacité, la crédibilité, la transparence et la légitimité des institutions (A/RES/66/288, para 92).

La Déclaration pour le post-2015 doit réclamer que le secteur privé se joigne aux efforts mondiaux et ne sape pas les engagements du nouvel agenda de développement, en s'assurant de la fiabilité, de la responsabilité et de la transparence des acteurs privés, de leur respect des droits de l'homme, ainsi qu'à travers une régulation accrue du secteur financier et des entreprises transnationales.

• **Reddition de comptes, suivi, contrôle et évaluation** : Dans la Déclaration, **les dirigeants mondiaux doivent s'engager à une architecture de responsabilité à plusieurs niveaux pour suivre et évaluer la mise en œuvre de l'agenda de développement post-2015 aux niveaux sous-national, national, régional et mondial.** L'évaluation devrait être inclusive et participative à tous les niveaux, ce qui sous-tend des dispositions adéquates pour garantir la transparence et l'ampleur de la participation, notamment des individus vivant dans la pauvreté. La Déclaration devrait inclure des engagements pour le suivi et l'évaluation et le report des progrès, le partage d'enseignement et de la connaissance, le renforcement des capacités, et surtout la création d'un environnement propice permettant aux individus et à leurs organisations de tenir leurs gouvernements, le Système onusien, et d'autres parties prenantes du développement (y compris le secteur privé) pour responsables. Le rôle du Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable en tant que forum global pour un tel mécanisme d'évaluation participative au niveau mondial devrait être réaffirmé.

La Déclaration devrait reconnaître la responsabilité qui incombe aux entreprises de respecter les droits de l'Homme et protéger l'environnement, et la nécessité qu'elles soient significativement tenues pour responsables de leurs actions (Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme).

De plus, dans la Déclaration, les Etats Membres devraient se résoudre à investir dans la production de **données ventilées en temps réel** pour assurer le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD. Tout en reconnaissant que les indicateurs nationaux et régionaux joueront un rôle crucial dans le suivi des progrès vers l'accomplissement des cibles, les Etats membres doivent s'engager dans la Déclaration pour le post-2015 à surveiller les progrès grâce à un ensemble d'indicateurs mondiaux universels et harmonisés. De plus, les Etats membres doivent s'engager au renforcement des capacités pour effectuer le suivi de ces indicateurs, et s'assurer que toute une gamme de parties prenantes, y compris les Offices Nationaux de Statistiques, les agences onusiennes, les organisations régionales et la société civile, soient impliqués dans la production et l'analyse de données.

La création d'un nouveau cadre mondial représente une **opportunité historique** pour catalyser l'action urgente et ciblée requise pour nous aider à accomplir notre vision d'un monde équitable, pacifique et durable, dans lequel tous les individus vivent dignement. La déclaration pour le post-2015 doit être un tremplin vers un nouveau paradigme basé sur la démocratie et une bonne gouvernance, l'émancipation des plus pauvres et des plus marginalisés, et des voix citoyennes fortes en matière de justice sociale, économique et environnementale, de solidarité, de responsabilités communes mais différenciées, et de responsabilité partagées des acteurs du développement.

Ce document a été préparé en prenant en compte les années de réflexion commune de Beyond 2015, une campagne mondiale qui mobilise plus de 1 200 organisations à travers plus de 140 pays dans toutes les régions du monde, et qui a été activement impliquée dans le processus post-2015 depuis le début.